

Bourse de Casablanca

Une première cotation pleinement réussie pour Immorente Invest

La première séance de cotation du groupe Immorente Invest a eu lieu le 11 mai, après une période de souscription qui a duré du 23 au 26 avril 2018.

La société de placement immobilier a souhaité franchir une nouvelle étape dans son développement, par la cession de 4 millions actions au prix de 100 dirhams l'unité, pour un montant global de 400 000 000 dhs. Il est à souligner que le nombre d'actions demandées s'est élevé à 5 603 254.

Cette opération d'introduction en bourse par augmentation de capital a attiré 1324 souscripteurs de 5 nationalités et de 12 régions du Maroc, avec un taux de satisfaction de la demande qui a atteint 71,39%.



Parmi les épargnants, on trouve 9 sociétés de gestion et 8 compagnies d'assurance et caisses de retraite.

«La cotation d'une entreprise telle qu'Immorente est une première pour la bourse de Casablanca, dans le sens où c'est la première à offrir une valeur pierre cotée», a déclaré Karim Hajji, Directeur général de la Bourse de Casablanca. Et d'ajouter : «J'espère que la loi sur les OPCVI va bientôt être opérationnelle et permettre à Immorente de se transformer en OPCVI, et à d'autres entreprises de franchir le pas».

Il est à noter que la bourse de Casablanca accueille Immorente dans le secteur «société de placement immobilier», un secteur nouvellement créé et destiné à accueillir les futurs produits comme Immorente, à caractère immobilier mais non promoteur, explique le management de la société cotée.

A travers cette opération d'introduction, Immorente vise à lever des fonds pour financer les investissements engagés, offrir à ses actionnaires de la liquidité, optimiser ses coups de financement, faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct au marché, accroître sa notoriété et sa proximité auprès, entre autres, de ses partenaires et du grand public, etc.

«Cette levée de fond de 400 millions de dirhams portera le total du programme investissement de Immorente à 700 millions de dirhams à l'horizon 2020, et permettra ainsi à la société de renforcer son patrimoine d'actifs immobiliers et

généraliser pour ses investisseurs une distribution régulière issue de loyers», a affirmé Soumaya Tazi, PDG d'Immorente Invest.

La tranche I de 100 millions de dirhams dédiée aux épargnants particuliers a été souscrite par 1266 personnes pour un montant de 164 millions de dirhams, ce qui correspond à un taux de souscription de 1,64 fois.

La tranche II dédiée aux investisseurs institutionnels et qualifiés a été souscrite par 55 investisseurs, pour un montant de 286 millions de dirhams, soit 1,43 fois le montant le montant de tranche.

La tranche III, d'un montant de 100 millions de dirhams, destinée à un nombre très restreint d'investisseurs institutionnels rejoignant le groupement d'actionnaires stables, a été captée par 3 investisseurs qualifiés de renom, à hauteur de 110 millions de dirhams.

Suite à cette opération d'introduction, l'actionnariat de Immorente Invest constituera un groupement d'actionnaires stable représentant plus de 36% du capital.

«Ainsi, le flottant sur cette opération constituera plus de 60% du capital de la société, ce qui en fera le plus gros flottant en pourcentage de la bourse de Casablanca», explique le management.

Immorente est ainsi la 75ème société cotée à la bourse de Casablanca et la 2ème cotée, après Balima, dans le nouveau secteur «Société de placement immobilier».

A. Loudni



De la qualité naît la confiance

COMMUNIQUE

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 15 mai 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES, s'est réunie le mardi 15 mai 2018 à 11h00 au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger, et a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées, dont la distribution le jeudi 28 juin 2018 d'un dividende de 20,00 dh par action, pour un détachement des coupons fixé selon les délais réglementaires à la date du mardi 19 juin 2018.

Les états de synthèse certifiés par les Commissaires aux Comptes et publiés préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, ont été approuvés par ladite Assemblée et n'ont subi aucun changement.

Aussi, et à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, il a été pris acte des décisions suivantes :

■ la ratification de la cooptation de Mme Malika EL ALAMI, comme nouvel Administrateur pour une nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit :

- Mme Malika EL ALAMI, comme Présidente,
- M. Mourad EL BIED, comme Administrateur,
- M. Taoufiq BOUZOUBAA, comme Administrateur,
- M. Abdeslam EL ALAMI, comme Administrateur,
- et la société ALUMINIUM DU MAROC SA, comme Administrateur représenté par M. Sharif EL ALAMI,

et pour un mandat allant jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

■ la désignation du Cabinet A&T AUDITEURS CONSULTANTS, en qualité de nouveau Co-Commissaire aux comptes pour un mandat de 3 années (exercices 2018, 2019 et 2020).